

OFFRE D'EMPLOI – CSS DE LAVAL

Merci de noter que toute formation académique suivie à l'extérieur du Canada devra être reconnue par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Veillez prendre note que le Centre de services scolaire de Laval est visé par des obligations en matière de laïcité, conformément à la Loi sur la laïcité de l'État. La loi prévoit notamment que le port d'un signe religieux est interdit aux membres du personnel scolaire dans l'exercice de leurs fonctions. Les personnes qui postulent au Centre de services scolaire de Laval s'engagent à respecter et à se conformer aux obligations prévues par la loi.

Veillez noter qu'aucune candidature ne peut être considérée si le ou la candidate ne répond pas aux exigences en matière de scolarité.

TECHNICIEN(-NE) EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE :

TA MISSION

En tant que technicien(ne) en éducation spécialisée, ton rôle consistera à collaborer avec l'équipe multidisciplinaire afin d'appliquer des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée. Cela se fera soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.

QUALIFICATIONS REQUISES

Formation(s) considérée(s) comme « qualifié » :

- Diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée

Formation(s) considérée(s) comme « accepté » :

- Être titulaire d'un baccalauréat en psychoéducation
- Être titulaire d'un baccalauréat en psychologie
- Être titulaire d'un baccalauréat en travail social ou service social
- Être titulaire d'un baccalauréat en criminologie
- Être titulaire d'un baccalauréat en adaptation scolaire
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en intervention en criminologie (auparavant techniques d'intervention en délinquance)
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en travail social
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales général (2 ans) ou un baccalauréat jumelé à une attestation d'études collégiales en éducation spécialisée
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales général (2 ans) ou un baccalauréat jumelé à un diplôme d'études supérieures spécialisées en évaluation, intervention et soutien psychologique auprès des personnes avec une déficience intellectuelle
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales général (2 ans) ou un baccalauréat jumelé à un diplôme d'études supérieures en évaluation comportementale auprès des personnes ayant une DI ou TED

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales général (2 ans) ou un baccalauréat jumelé à un certificat universitaire approprié en intervention, parmi les certificats suivants :

- intervention psychosociale
- intervention auprès des jeunes
- travail social
- intervention psychoéducative
- psychoéducation
- déficience intellectuelle et autisme
- intervention éducative en milieu familial et communautaire - petite enfance et famille : éducation et intervention précoce - en trouble du spectre de l'autisme.